

Compte rendu

Objet : Commission environnement.

Date : 29/03/2022

Participants :

Pascal Gaidet (Adjoint à la mairie de Chamrousse)

Ketty Masson (Elue à la mairie de Chamrousse)

Véronique Knopp (DGA de la mairie de Chamrousse, urbanisme)

Sophie Delastre (Chargée de mission environnement sur la commune de Chamrousse)

Sylvain Darcillon (Office du Tourisme)

Frédéric Géromin (Directeur de la Régie des Remontées Mécaniques)

Jean-Luc Jaouen (Chef des Pistes et de la Sécurité, Régie remontées mécaniques)

Agnès Hugonin (Présidente de l'ADHEC)

Olivier Draghici (Bureau des Guides et Accompagnateurs)

Isabelle Chapuis (Habitante de Chamrousse)

Jonathan Perret (Habitant de Chamrousse et Accompagnateur)

Excusés :

Daniel Ligney (DGS de la mairie de Chamrousse)

Début de la réunion à 17h05.

L'ordre du jour :

- Rapide point sur l'avancées du projet de téléski au col de l'aiguille ;
- Point sur le projet tipis à l'Arselle ;
- Projets soumis à EP (captage mené par la CCG) ;
- Enquête télésiège Bérange ;
- Présentation du pré-projet et des orientations du Schéma directeur Vélo ;
- Un temps de travail sur la charte VTT ;

Demander si un point Natura 2000 est nécessaire pour la prochaine commission ou non.

Projets Régie

- ***Téléski au col de Balme :***

Pour rappel, lors de la commission de novembre dernier, la Régie avait présenté un projet de Téléski au col de balme (cf. : dossier Régie déposé en DDT). L'idée était de ramener du flux sur Casserousse. Le dossier cas par cas n'a pas été accepté par les services de l'état qui ont demandé une étude d'impact. Suite aux remarques de chacun des membres de la commission, le tracé de ce téléski ne semblait pas l'idéal en termes paysager, d'enneigement, de terrassement, etc. Le projet initial a été modifié. Une visite sur site a eu lieu vendredi dernier (MDP, ESF, élus, Régi). Le tracé qui montait au col a été abandonné. La Régie travaille maintenant sur 3 autres schémas : un téléski enrouleur qui partirait vers le bassin, le long des enneigeurs, soit à droite, soit à gauche de la piste et le 3^{ème} scénario : monter un peu plus au col de Balme, pour redescendre par gravité sur l'olympique homme. Cela réouvrirait un espace intermédiaire sur Recoïn.

La Régie est en attente de voir ce que propos le bureau de maîtrise d'œuvre. Les trois scénarii seront transmis à la commission environnement lors d'une prochaine réunion.

- ***Schéma Directeur vélo :***

Il y a eu un appel d'offres, que l'entreprise Wise Rise a remporté. Ce schéma va porter sur 5 ans : des créations ou réfections de pistes sont prévues (VAE, Crosscountry, etc.).

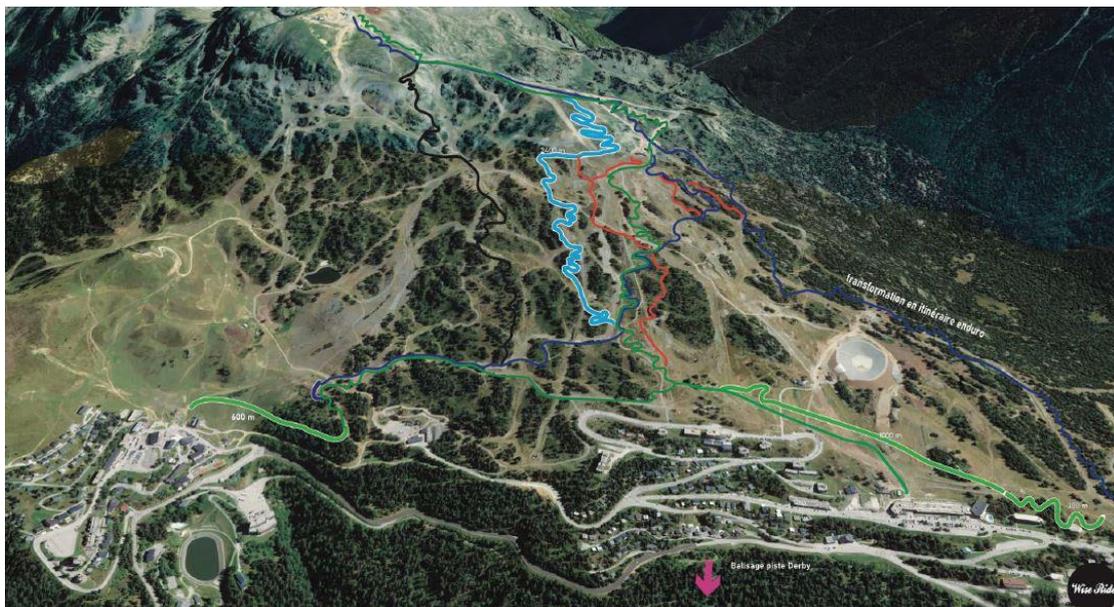
Un travail est actuellement en cours avec le Département et les communes voisines pour coordonner les pratiques et proposer des tracés pérennes qui ne rentrent pas en conflit avec l'environnement et les autres usages. La prochaine réunion sur le sujet aura lieu le 11 avril.

Le travail mené par Wise Rise porte sur l'amélioration des pistes existantes (surtout les pistes vertes). L'idée est de travailler les pistes vertes et bleues (1,50m de large), afin de mieux les entretenir et avoir une meilleure intégration paysagère : réengazonnant dès la fin de chaque tranche de travaux.

Quelques modifications sont à prévoir dès cette année :

- Passage au-dessus de la Lause pour éviter que les vététistes ne descendent sur le centre-co et ne croisent les arrivées piétonnes.
- Création d'une piste pour éviter la combe des coqs. Il n'y aurait plus de VTT sur les demoiselles.
- Attention : sur la carte ci-dessous, le bas de la nouvelle bleue n'est pas encore tracé. Une reconnaissance terrain est prévue en mai pour finaliser le tracé et éviter les zones à enjeux. La Régie communiquera la date de cette visite à la commission.

Tracés VTT à N+1 :



Concernant le VAE, seul un travail sur la signalétique est prévu, il n'y aura pas de création de piste.

Tracés VAE à N+2 :



La commission demande que des visites terrain soient programmées en amont pour toutes les nouvelles créations de piste.

- **Charte VTT et VAE :**

Cette charte a été rédigée par la Fédération des Résidents de Montagne et par les fédérations de cyclo. Elle est normalement donnée aux OT et aux loueurs.

Il faudra voir avec le Département comment ils ont prévu de communiquer sur la pratique et si l'idée de la charte est envisagée. La même question sera posée avec le schéma des APN.

L'idée d'intégrer les bases des bonnes pratiques sur le plan VTT de l'OT est posée. Sylvain s'occupe de voir si c'est possible.

L'ADEH a regardé les possibilités d'aménagement de la charte VTT/VAE. Ils proposent de la présenter sous un format A5 ou en flyer. Voici des éléments de contenu possible :

Pour vous aider quelques repères :

- Office du Tourisme Chamrousse Recoïn :
 - Office du Tourisme Chamrousse Roche Béranger :
- Régie des remontées mécaniques Chamrousse :
Commerçants loueurs de VTT et (ou) VAE à Chamrousse :

Vous êtes vététiste ?

Prenez quelques instants pour me lire
Rappelez-vous que la montagne se respecte et qu'elle se partage !
Vous êtes prêt ? Alors engagez-vous sur les sentiers qui vous sont réservés !
Bienvenue à Chamrousse !

Protection du pratiquant

- ***J'utilise un équipement et du matériel en bon état*** : port du casque (casque intégral recommandé), des gants et lunettes recommandés, sans oublier de quoi boire et manger.
- ***Rappel*** : tous les VTT doivent être conformes au code de la route notamment avoir une sonnette.
Je vérifie l'état de mon vélo : un vélo entretenu est gage de sécurité et je prévois un kit de réparation. J'emporte avec moi une trousse de première urgence.
- ***Je dispose d'une carte détaillée des pistes autorisées*** et je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi. Je ne prends pas de risques inutiles
- ***Je m'informe des conditions atmosphériques*** avant de partir en montagne.
- ***J'informe d'autres personnes de mon itinéraire*** et je ne pars jamais seul(e)
- ***Une initiation à la pratique du VTT et surtout du VTTAE est fortement recommandée en montagne, si je suis débutant.***
- ***Je maîtrise ma vitesse en toutes circonstances*** afin de ne pas entrer en collision avec un autre usager et ne surestime pas mon niveau.
- ***Je vérifie que la pratique du VTT ou VTT-AE ne soit pas exclue de mon assurance multirisque.*** Si je ne suis pas assuré je prends une assurance spécifique soit auprès du loueur de VTT, soit auprès de la FNCT ou autres associations sportives.

Sécurité des autres usagers des sentiers :

- Priorité aux randonneurs ou piétons
-Je circule exclusivement sur les sentiers réservés aux vététistes !
- ***Je reste courtois*** (e) avec les autres usagers **et je reste discret** (e)
- ***Je respecte les autres randonneurs.*** En toutes circonstances je maîtrise ma vitesse, je ralentis à leur approche et les avertis de mon arrivée.
- ***Je cède le passage ou dépasse avec précaution les randonneurs pédestres qui restent toujours prioritaires.***
- ***A l'approche d'un croisement avec un sentier de promenade*** ou d'une route, ***je ralentis***, je signale ma présence.
- ***Je veille à ne pas empêcher ni contrarier le déroulement des activités des autres usagers,***
- ***Je respecte les activités pastorales, forestières et agricoles qui participent à la vie et à l'entretien des espaces naturels traversés.***
- A l'approche d'un troupeau et des chiens de protection de troupeaux (Patou), je garde mes distances et surveille mon comportement.
- Je suis prudent en période de chasse (je porte un gilet de haute visibilité) et évite d'emprunter les sentiers le jour de l'ouverture.
- Je ne roule pas sur les trottoirs dans les villages ou les villes sous peine d'être verbalisé.

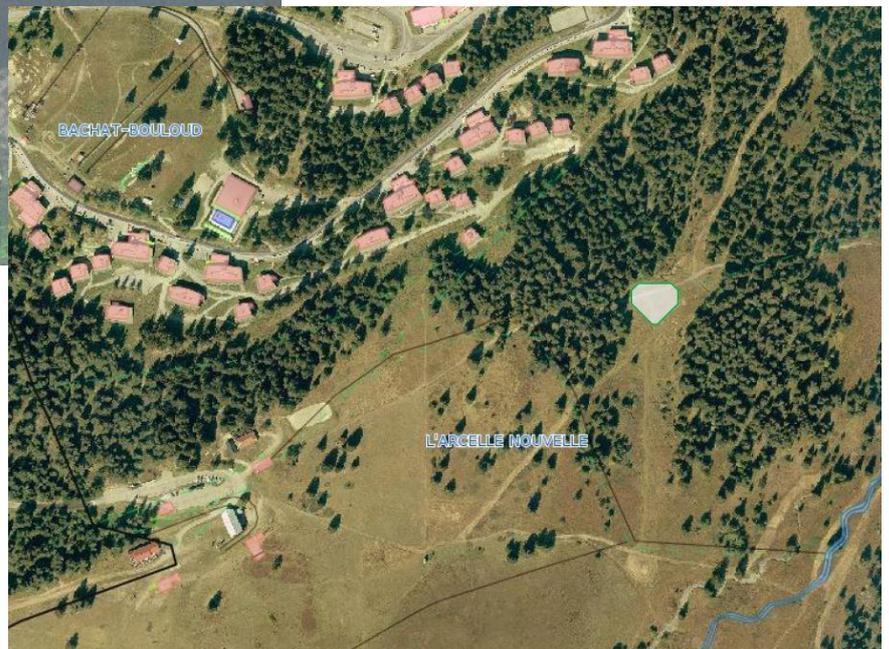
Demander lors de la réunion du 11 avril si le Département prévoit des temps de découverte gratuits l'été prochain.

Dossier suivi en mairie

- *Point sur le projet tipis à l'Arselle*



Le projet a été validé par les services de l'état : 5 tipis maximum. Pas d'aménagement : de réseau, de dalle, etc. Possibilité de toilettes sèches et d'un poêle à bois portatif l'hiver. Tout l'équipement sera sûrement enlevé hors période d'exploitation, pour éviter du gardiennage. Pour le moment la mairie n'a pas de nouvelle des porteurs du projet.



- *Projets soumis à EP (captage, mené par la CCG)*

Ce dossier concerne le captage de Boulac. Le rapport du commissaire enquêteur n'a pas encore été rendu. L'ADHEC a trouvé que le rapport était étrange, car les données utilisées étaient très anciennes et pas forcément à jour.

- *Enquête télésiège Bérangère*

La fin de l'enquête a eu lieu le 21 mars 2022. Le rapport est en cours de rédaction. Le nouveau 6 places sera en lieu et place de l'ancien télésiège, il s'agit juste d'un changement de l'équipement. Les travaux devraient normalement avoir lieu en 2023.

Autres questions

- *Point sur le programme de rénovation de l'éclairage* : Il est prévu de rénover l'espace du parc sur plusieurs années de 2022 à 2025. Cela va commencer par les plus énergivores et les anciens soit les Océans (gros blancs des jeux). Ils sont répartis sur toute la commune. Montant de l'opération 2022 hors subvention 35 000 € HT. Le programme de rénovation est réalisé avec BIAELEC : priorité sur ce qui permet de gagner sur les frais de fonctionnement. Couleur privilégiée : blanc chaud.

L'éclairage extérieur de la mairie semble toujours allumé la nuit, il faudra voir avec Biaelec pour l'éteindre.

Sylvain informe que les petites guirlandes de la place Belledonne sont connectées avec l'éclairage public, il n'a donc pas été possible de les éteindre cet hiver.

- ***Demande de moloks d'Isabelle C.*** : un gîte a été créé dans l'ancienne auberge de jeunesse, pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes, auxquelles s'ajoutent environ 7 habitants à l'année. L'ouverture est prévue fin mai 2022. Il n'y a pas/plus de moloks à proximité immédiate (ceux en bas du Vernon ayant été supprimés). De plus, les nouvelles activités autour du lac (avec le bowl, le téléski nautique, le snack) viennent conforter le besoin de prévoir l'implantation de nouveaux moloks à proximité de la zone.
Le chauffeur du camion poubelle valide la faisabilité de la demande, sauf pendant la saison d'hiver, car il n'est pas possible de remonter. Le ramassage serait donc irrégulier.
Il faut faire une demande à la CCG : un OM, un tri et un verre, à planter à côté du parking où il y a le remblais et l'entrée du jardin.
- ***Faire une réunion spécifique sur la Cembraie***, où il sera également l'occasion d'aborder la question du devenir des belvédères/points de vue de la commune. L'idée est de discuter du plan qu'avait réalisé l'ONF, sur la préservation de la cembraie et de voir si on met en place certaines des préconisations. Des propositions de dates seront envoyées en avril.

Autres informations

- **Global Compact** : signé par la Régie (entreprise) qui devient la première station de ski à intégrer ce processus : 17 ODD des Nations Unies. Parrainage de l'entreprise Cetup. <https://www.global-compact-france.org/>
- **Création d'un observatoire environnemental** : la Régie souhaite regrouper et compiler toute la donnée sur la faune et la flore, lors de chaque étude d'impact : évaluation de l'ensemble du domaine skiable. Il s'agit également d'une demande des services de la DDT et de la DREAL, ce qui facilitera les demandes d'aménagements du domaine skiable.
Le maître d'œuvre est MDP (environ 40 000 € lissés sur un programme triennal). Cette action répond à un des engagements de DSF et va même plus loin que celui-ci : mettre en place un inventaire. Le bon de commande pour l'Observatoire a été signé.
- **Projet d'habitat insolite** : tirage de réseau, donc aménagement d'un secteur, mais pas de vrai projet déposé pour l'instant.

Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine commission

Par mail, en réponse aux propositions de dates.

Prochaine date, fin juin, début juillet.

Fin de la réunion à 19h.